

# LETTRE D'ENGAGEMENT

## OBJET

Modalités et conditions de participation à un achat groupé organisé par Collectif Energie pour l'ensemble des Points de livraison de la Société participante.

## MODALITE DE L'ACHAT GROUPE

1. **Etat des lieux** : définition et évaluation du périmètre de la consultation, mise à disposition d'un espace utilisateur en ligne permettant de préciser la liste et le profil énergétique des points de livraison.
2. **Surveillance** : suivi du marché de l'énergie hebdomadaire.
3. **Consultation, Négociation** : sélection de 3 fournisseurs référencés minimum et mise en concurrence.
4. **Synthèse comparative** : document d'évaluation et d'aide à la décision.
5. **Suivi et assistance** jusqu'à la mise en place du contrat.

L'engagement prend fin lorsqu'un contrat est sélectionné pour l'ensemble des Points de livraison.

## TRANSPARENCE & EFFICACITE



Nous mettons en concurrence nos fournisseurs référencés pour proposer la meilleure offre, adaptée à votre besoin. COLLECTIF ENERGIE est totalement **indépendant**, avec une rémunération identique quel que soit le fournisseur référencé choisi.



Pour permettre une **négociation plus efficace**, la Société s'engage à ne pas négocier, directement ou non, un contrat d'achat d'énergie auprès d'un fournisseur d'énergie référencé.



La Société s'engage à mettre à la disposition de COLLECTIF ENERGIE tous les documents et informations demandés nécessaires à l'achat groupé, dont le mandat de récupération de données ci-dessous.



Collectif Energie s'engage auprès des fournisseurs sur un volume de consommation. C'est pourquoi, la société participante s'engage à ne pas se désister après le lancement de la consultation.

## HONORAIRES



La participation à l'achat groupé est gratuite et la rémunération de Collectif Energie est incluse dans le prix de l'énergie de l'offre groupée.

Votre engagement contribue à l'effort du Collectif à l'inverse un désistement a des répercussions sur l'ensemble des participants. Une fois la consultation lancée, si une société participante contractualise une offre moins avantageuse que l'offre groupée, une compensation de 0,07 c€/kWh/an lui sera demandée.

# AUTORISATION DE COMMUNICATION À COLLECTIF ENERGIE DES DONNÉES D'UN OU PLUSIEURS SITES DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

## AUTORISATION

Par la signature de ce document, le CLIENT autorise expressément COLLECTIF ENERGIE à demander et à recevoir communication auprès d'Enedis SA immatriculée au RCS de Nanterre N°444 608 442, ainsi qu'auprès des différents fournisseurs des offres pour les sites de consommation d'énergies du CLIENT en France, les données suivantes :

- Historique des consommations du site (puissances atteintes et dépassements de puissance)
- Historique des relevés d'index quotidiens et la puissance maximale quotidienne, en kVA ou kWh, du site
- Historique de courbe de charge du site
- Données techniques et contractuelles disponibles du site

*La présente autorisation ne peut être cédée. Elle est consentie pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature. Le CLIENT accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par COLLECTIF ENERGIE et/ou Enedis à des fins de gestion et de traçabilité. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de COLLECTIF ENERGIE et/ou d'Enedis 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex*